

DELIBERATION N°2023/06/74 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Adhésion Label Vignobles et Découvertes PETR Vidourle Camargue

Séance du 27 juin 2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Membres en exercice : 37

19 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente – Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président – Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président - Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué - Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Sandrine RIOS, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Mohamed TOUHAMI - Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Jérémy PEREDES a donné procuration à Véronique BENEZET
- Martine KUFFER a donné procuration à Eric BERRUS
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Jean DENAT
- Christiane ESPUCHE a donné procuration à Katy GUYOT
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Carole CALBA - Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

Absents

Nadia BELAOUNI – Bernadette MAUMEJEAN – Serge GARNIER – Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul GERAUD, a été désigné.

RAPPORTEUR : André BRUNDU

EXPOSE

Créé en 2009, le label Vignobles et Découvertes est un label national, décerné conjointement par les Ministères de l'Agriculture et du Tourisme. Il vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué pour une durée de 3 ans à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre touristique diversifiée et structurée. Il permet ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

A l'échelle d'un territoire, ce label témoigne de l'implication de l'ensemble des acteurs (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, office de tourisme ...) à œuvrer ensemble pour le développement d'une offre touristique de qualité autour de la vigne, alliant les aspects de découverte (circuits, visites, sites naturels, savoir-faire, musée, ...), d'accueil (vignerons, hébergeurs, ateliers, caves...) et d'événementiels (festival, expositions, conférences...).

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, le label permet :

- d'améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations,
- d'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité,
- de valoriser le débouché Tourisme pour la filière viticole.

Le 18 juin 2020, la Destination Oenotouristique « Vignobles Vidourle Camargue, qui réunit 6 AOP et 5 IGP, a obtenu le label national « Vignobles & Découvertes » porté par le PETR et 3 autres partenaires :

- Le Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France,
- Gard Tourisme,
- Hérault Tourisme.

Démarche bien accomplie car cette destination rejoint désormais le réseau prestigieux des 72 destinations françaises labélisées « Vignobles & Découvertes ».

Elle valorise et anime un réseau de plus de 100 ambassadeurs sur le territoire (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, activités de loisirs, évènements, agences réceptives, sites et patrimoines) qui portent désormais individuellement et collectivement ce label national.

Cette démarche oenotouristique s'inscrit dans une stratégie plus large qu'est le projet de territoire du PETR, ainsi que la labélisation en cours « Pays d'art et d'Histoire » qui sera un fort levier pour le tourisme.

Le renouvellement prévu du label pour la période 2023-2026, est une actualisation du réseau et une demande d'autorisation du droit d'usage de la marque auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur d'Œnologie.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention partenariale ci-annexée ;

Vu l'examen en Commission « Développement Touristique » du 08 juin 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 20 juin 2023 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'engagement de l'Office de Tourisme de Vauvert comme partenaire de la démarche partenariale autour du label Vignobles et Découverte sur le territoire du PETR Vidourle Camargue ;

- d'APPROUVER la convention partenariale ci-annexée ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

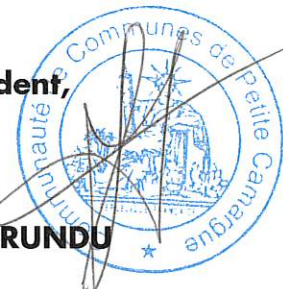
Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_74-DE